

2026-04-30-18 : Election des membres au sein du Conseil d'administration du CIAS

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Laura CLÉMENT, Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Yamina RIOU, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Bénédicte ANGLES, Jérôme DELOIRE, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Amélie PAQUEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Jean-François PERDRIAU, Véronique LANGLAIS, Jean-Pierre BOISIAUD, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Gilles Raymond HAMON, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Marie-Laure TEMPLÉ, Claire VIAL, Bastian GENTE, Joël ESNAULT, Maryse GUEMAS, Christelle LAHAYE, Marina GATE, Jacques MATHIEU, Jean-Yves CHATILLON

**Pouvoirs :**

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Joël ESNAULT donne pouvoir à Juanita FOUCHER, Maryse GUEMAS donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Antoine MICHEL, Marina GATÉ donne pouvoir à Mireille POILANE, Jacques MATHIEU donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Arnaud GUEUDET

Membres en exercice :48
Membres présents :39
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/04/2026
Date d'affichage: <b>- 7 MAI 2026</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260430-2026-04-30-18-DE  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2026-04-30-17 en date 30 avril 2026 fixant la composition du Conseil d'administration du CIAS ;

**VU** l'axe du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de huit représentants issus du Conseil Communautaire pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;

**CONSIDERANT** la proposition de retenir le scrutin de liste ;

**CONSIDERANT** la candidature de la liste suivante : Juanita Foucher, Mireille Poilane, Anne Bordron, Pierre-Pascal Bigot, Amélie Paquereau, Marie-Josèphe Boué, Nelly Guérin, Maryse Guémas ;

**CONSIDERANT** le déroulement d'un scrutin secret pour cette élection et le résultat qui en est issu ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur MUHAMMAD, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- De dire que cette élection se déroule au scrutin de liste ;
- De proclamer l'élection des représentants suivants du Conseil Communautaire au sein du Conseil d'Administration du CIAS des Vallées du Haut-Anjou : Juanita Foucher, Mireille Poilane, Anne Bordron, Pierre-Pascal Bigot, Amélie Paquereau, Marie-Josèphe Boué, Nelly Guérin, Maryse Guémas ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 30 avril 2026  
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Président

Arnaud Gueudet

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260430-2026-0430-18-DE  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.